

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE TRÉDUDER

## PRESENTATION DU DOSSIER DE PLU A LA CDNPS

Classement des espaces boisés les plus  
significatifs



# SOMMAIRE

**CONTEXTE / 4**

**CRITERES DE SELECTION DES EBC / 7**

**PROPOSITION DE CLASSEMENT DES EBC / 8**

**BOISEMENTS DE LA VALLEE DU YAR / 9**

**BOISEMENTS DE LA VALLEE DU ROSCOAT / 11**

**BOISEMENTS DU COTEAU MARITIME / 13**

**BOSQUETS DU PLATEAU AGRICOLE / 15**

**CARTES DE SYNTHESE / 17**

## CONTEXTE

Tréduder s'est engagée dans une démarche de révision de son Plan d'occupation des sols (POS) approuvé en 2001 par délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2015, afin d'élaborer un Plan local d'urbanisme.

Située dans le Trégor occidental, Tréduder est une commune littorale qui accueille environ 200 habitants et s'étend sur 4,8 km<sup>2</sup>. La commune s'apparente à une étroite bande de terre, d'une longueur d'environ 4 kilomètres.

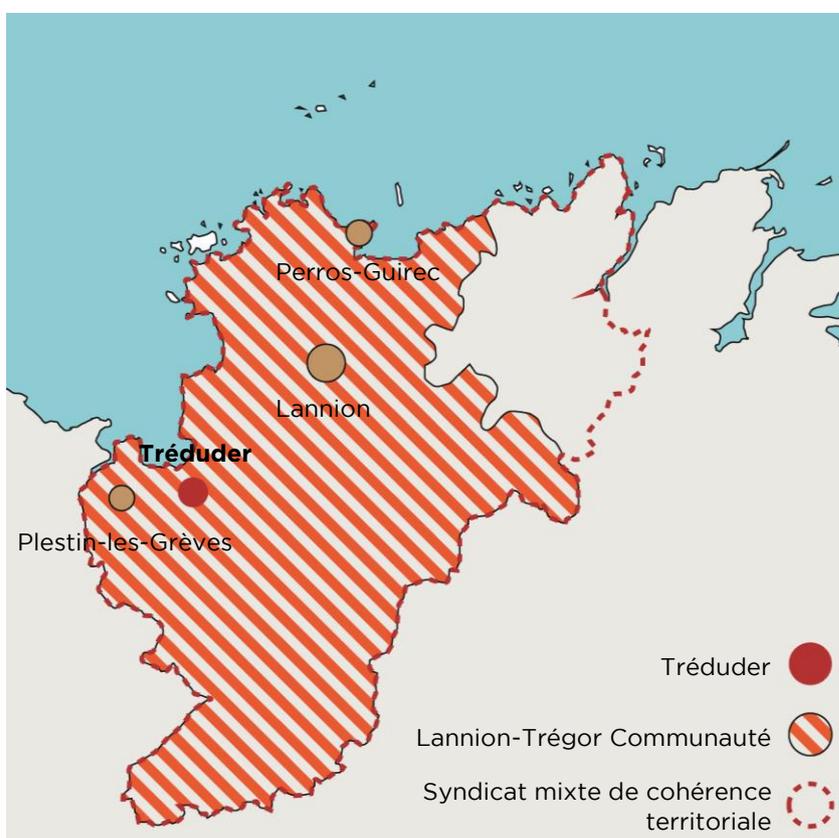
Elle bénéficie d'une position géographique particulière. Elle est bordée par la Manche au nord, par le ruisseau du Yar à l'ouest et par le ruisseau du Roscoat à l'est. Entre paysage maritime et paysage rural, le territoire est caractérisé par une forte diversité d'espaces naturels : coteaux boisés, plateau agricole, vallées littorales, espace bocager.

En tant que commune littorale, Tréduder est soumise aux dispositions de l'article L.121-27 du Code de l'urbanisme qui précise que : « *Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L. 113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites* ».

À ce titre et dans le cadre de la révision de son POS valant élaboration de PLU, la commune est tenue de présenter un dossier auprès de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et des sites (CDNPS). L'objectif est de recueillir l'avis de la commission sur le classement des espaces boisés les plus significatifs au titre de la loi littoral.

### Le contexte administratif et géographique

Source : Perspective. Atelier d'urbanisme



## LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER

Le coteau situé entre les vallées du Yar et du Roscoat constitue la seule façade maritime de la commune. Tréduder possède un paysage davantage agricole que littoral. Le plateau est enserré entre les deux vallées profondément encaissées. Le paysage est, du fait du relief, très fermé dans ces deux vallées. Il est nettement plus ouvert sur le plateau central et vers le bourg.

Les milieux naturels (boisements, prairies humides...) sont présents notamment le long des vallées et des cours d'eau et sur la crête de Pont ar Yar. Au contraire, le plateau agricole ne comporte que peu de bosquets. Localement, surtout dans la partie sud du plateau agricole, les talus plantés témoignent de l'ancienne trame bocagère. Les petites vallées qui entaillent la commune constituent également des coulées vertes dans le paysage.

Ces ensembles paysagers, supports d'une biodiversité riche, participent à la qualité de vie de Tréduder. Aujourd'hui, le niveau de connaissance relatif à la faune et à la flore de la commune est relativement faible. Le territoire n'est soumis à aucun inventaire environnemental (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc.). Une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (Roc'h hir glaz) est

cependant identifiée en limite nord-ouest de la commune. Elle correspond à un site d'hivernage pour les Chiroptères (Petits et Grands Rhinolophes).

### Les boisements

Plusieurs boisements et bosquets sont recensés sur la commune (*voir carte page suivante*). À ce titre, le POS recense 109 hectares d'espaces boisés classés, soit près de 23 % de la superficie totale de la commune. Les plus importants sont localisés dans la vallée du Yar et dans le tiers nord de la vallée du Roscoat (entre Keralio et Louar Doaz). Les bois situés sur le coteau maritime forment une liaison entre les deux vallons humides. Quelques bosquets parsèment le plateau agricole.

Les bois des vallées sont quasi exclusivement constitués d'un mélange de futaies de feuillus et de taillis. Le coteau maritime présente des secteurs constitués de taillis et d'autres de futaies de feuillus.

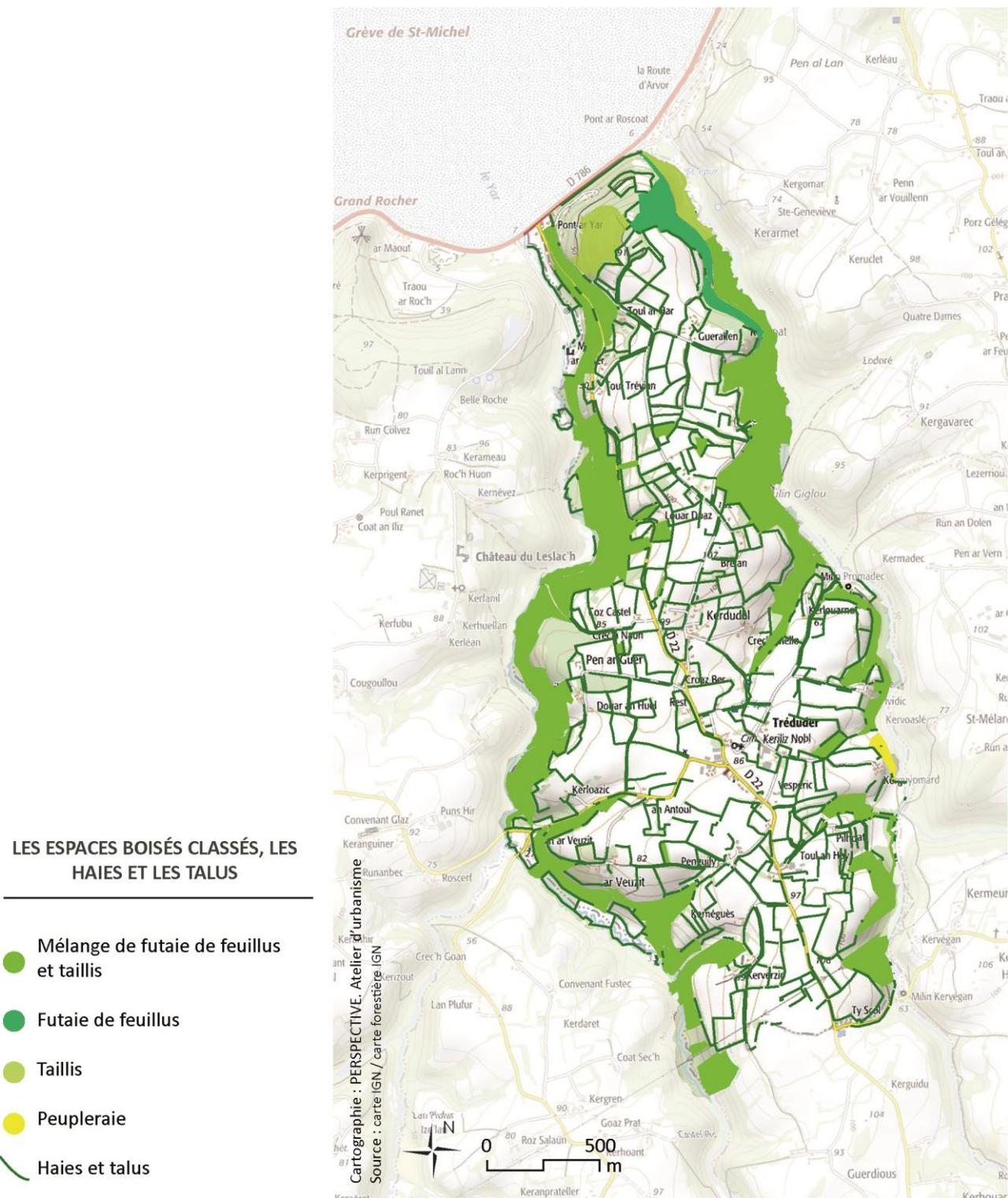
Les espaces boisés jouent un rôle important sur la commune, à savoir : réservoir et corridor biologique, protection des zones humides, prévention de l'érosion des sols, valorisation du paysage. La préservation des prairies humides de fonds de vallée nécessite de porter une attention particulière à la gestion des peupleraies situés dans le secteur de Kerguyomard.

### L'inventaire du bocage

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une commission bocage a été créée afin de recenser les haies, talus et lisières boisées, en collaboration étroite avec le comité des bassins-versants de la Lieue-de-Grève. Cet inventaire du bocage a été validé par le conseil municipal.

Le territoire se caractérise par un bocage relativement dense (*voir carte page suivante*). Plusieurs connexions sont identifiables entre les deux vallons, principalement au nord de la commune. Pour la préservation de la faune, il est nécessaire de prendre en compte la continuité du bocage, en assurant la présence de points de passage entre la vallée du Yar et celle du Roscoat. Si le POS ne prévoyait pas de dispositions spécifiques pour la protection du bocage, le projet de PLU protège les principales haies bocagères au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme.

► **Les espaces boisés classés (POS en vigueur) et l'inventaire du bocage**



# CRITERES DE SELECTION DES EBC

## Méthodologie

Le classement des espaces boisés au titre de la loi « Littoral » concerne les massifs et les entités boisées les plus significatifs. Un repérage de ces éléments sur l'ensemble du territoire communal a été réalisé à partir des documents graphiques du POS en vigueur et par photo-interprétation au cours de l'année 2016.

Parallèlement, des analyses de terrain ont été réalisées pour confirmer et compléter le travail de cartographie :

- Lors de la définition de l'état initial de l'environnement (1 journée en juin 2015).
- Pour vérifier les observations réalisées par photo-interprétation (2 journées en juin et juillet 2016).

Les critères retenus pour l'identification des espaces boisés significatifs se déclinent de la manière suivante :

- **Intérêt écologique** : la superficie du boisement, sa qualité écologique et sa localisation par rapport à la trame verte et bleue.

- **Intérêt paysager** : grands boisements vierges de toute construction présentant une entité paysagère structurante, bosquets ayant un rôle d'accroche visuelle ou de frange urbaine, notamment le long de la ligne de crête.

Les boisements de la commune cumulent souvent ces différents critères. Ainsi, la grande majorité des boisements est classée en espace remarquable (zone Ner) ou en zone naturelle (N) dans le projet de PLU.

## Classement des espaces boisés par rapport au POS

La protection des sites naturels et de leur biodiversité est un objectif affiché par le projet d'aménagement et de développement durables.

Le projet de PLU classe environ 115 hectares d'EBC (soit 24% de la superficie communale), contre 109 hectares dans le POS. Les évolutions portent sur des ajustements mineurs à la réalité des boisements. Il est précisé qu'aucun EBC du POS n'a été déclassé. En effet, aucune erreur de classement n'a été identifiée lors de l'analyse du POS en vigueur.

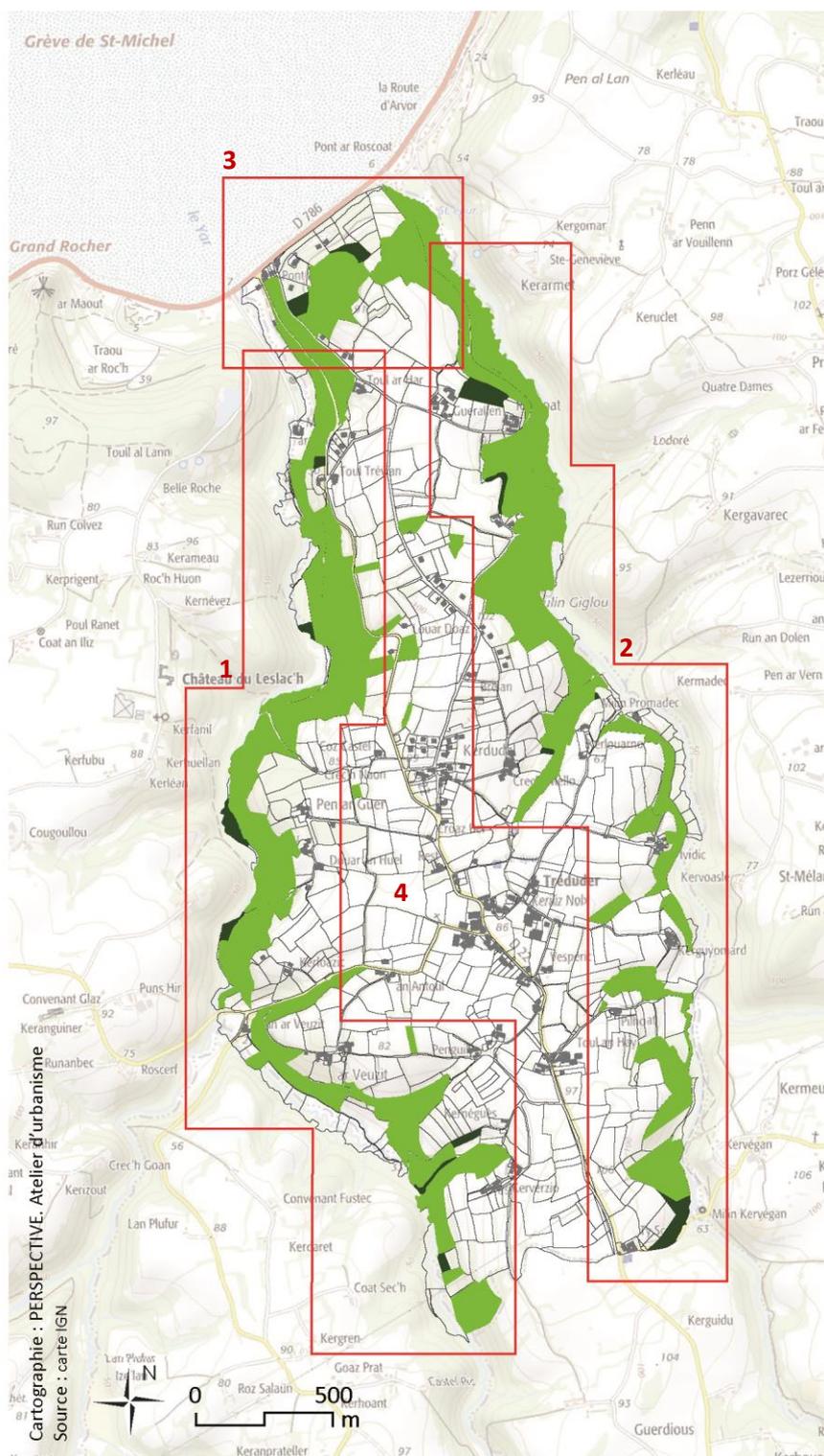
Afin de répondre à l'objectif du PADD de structurer un réseau de trame verte et bleue, il est précisé que le projet de PLU prévoit notamment la protection de 64,94 kilomètres linéaires de haies et

talus au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme.

# PROPOSITION DE CLASSEMENT DES EBC

Les boisements repérés sont regroupés dans 4 grands secteurs :

- **1. Les boisements de la vallée du Yar** : 54,9 hectares
- **2. Les boisements de la vallée du Roscoat** : 52,5 hectares
- **3. Les boisements du coteau maritime** : 5,9 hectares
- **4. Les bosquets du plateau agricole** : 1,3 hectare



## LES EBC : DU POS AU PLU

- Espaces boisés classés du POS
- Espaces boisés classés ajoutés dans le projet de PLU

## 1. LES BOISEMENTS DE LA VALLEE DU YAR

### Caractéristique

Les boisements se situent à cheval sur la commune de Tréduder et la commune de Plestin-les-Grèves. Très perceptible dans le paysage, cette vallée contraste fortement avec le reste du territoire. Il s'agit d'une vallée étroite et encaissée. Elle se caractérise par des versants abrupts, qui remontent sur environ quatre kilomètres à l'intérieur des terres. Ses pentes comportent de nombreux boisements, principalement constitués d'un mélange de futaie de feuillus et taillis, qui confèrent à cet espace un caractère fermé et une ambiance très naturelle et intimiste. Le hêtre est l'essence la plus représentée.

Les boisements longent le ruisseau du Yar et des zones humides situées le long de la vallée principale mais également de plusieurs petits vallons entaillant le plateau agricole. Par ailleurs, les boisements font la transition entre les parcelles agricoles et le cours d'eau.

Une urbanisation traditionnelle est implantée le long de la vallée. Principalement constitué de fermes et d'anciens moulins, le bâti s'intègre bien dans le paysage. Au débouché de la vallée, quelques habitations plus récentes ont été construites.

### Intérêt écologique et paysager

C'est une zone boisée d'intérêt paysager, botanique et faunistique.

Les boisements participent à la régulation et à l'épuration des eaux de ruissellement qui rejoignent le cours d'eau du Yar. Ils possèdent un rôle de filtre entre les parcelles cultivées et le cours d'eau.

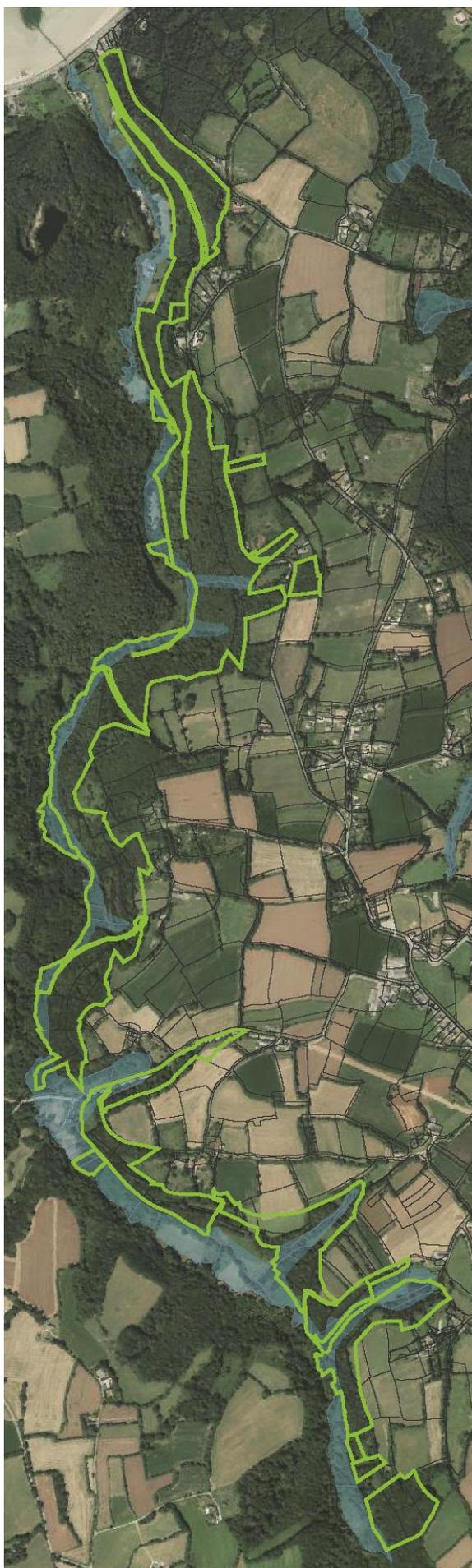
Ils participent également plus largement à la trame verte et bleue de la commune et à sa connexion avec la commune de Plestin-les-Grèves. Ils offrent un réservoir de richesse faunistique et floristique. La vallée du Yar permet en effet à la faune, notamment aux oiseaux migrateurs, d'hiverner et de se reproduire. Les abords du vallon sont également favorables à la présence de reptiles, de coléoptères saproxylophages et d'amphibiens.

Ces boisements, aussi bien par leur superficie que par leur unité, participent largement à l'identité rurale de la commune.

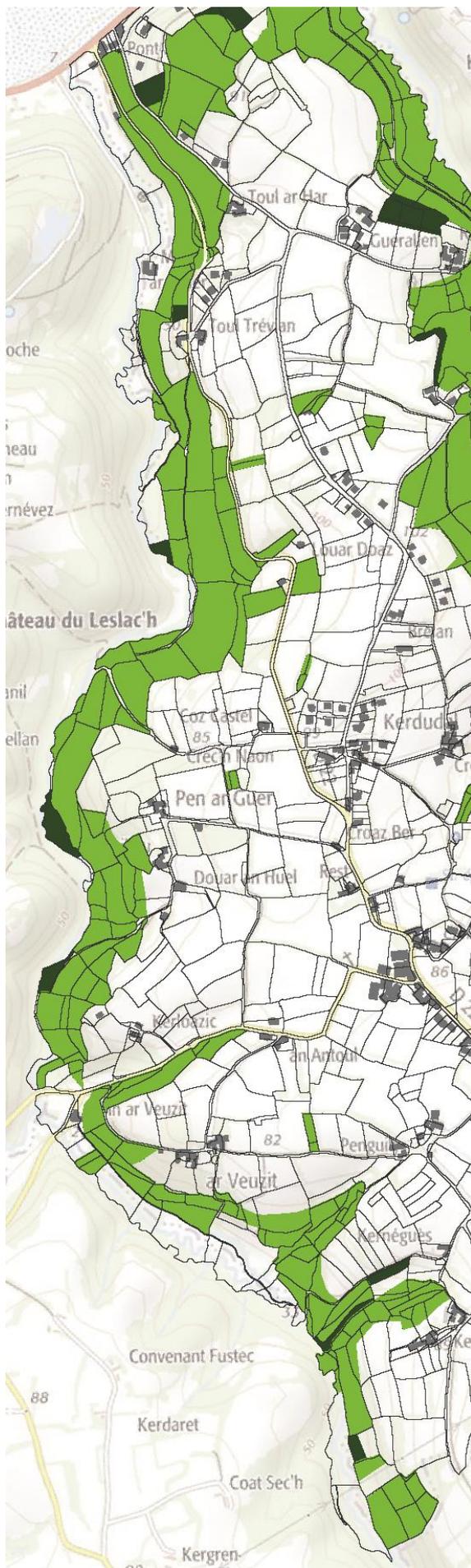
### Proposition de classement

Maintien des boisements déjà classés au POS et ajustement sur quelques parcelles boisées (*voir cartes page suivante*).

Les espaces boisés classés au projet de PLU (en bleu : les zones humides)



Zoom sur les évolutions proposées par rapport au POS



- EBC du POS
- EBC ajouté au PLU

## 2. LES BOISEMENTS DE LA VALLEE DU ROSCOAT

### Caractéristique

Les boisements se situent à cheval sur la commune de Tréduder et les communes de Saint-Michel-en-Grève et Plouzélambre. À noter que la vallée présente également de beaux boisements bien au-delà en amont, sur Lanvellec notamment.

À l’instar de la vallée du Yar, ce secteur est très perceptible dans le grand paysage. Il s’agit d’une vallée étroite et encaissée qui longe Tréduder sur environ 4 kilomètres. Ses pentes comportent de nombreux boisements, principalement constitués d’un mélange de futaie de feuillus et taillis. Cette vallée présente, sur le plan paysager, un caractère plus « sauvage » que celle du Yar. Seule la partie aval de la vallée présente des caractéristiques littorales. Le reste de la vallée présente des pentes plus « montagnardes ». Les essences les plus représentées sont le hêtre, le chêne et le frêne.

Les boisements longent le ruisseau du Roscoat et des zones humides situées le long de la vallée principale mais également de plusieurs petits vallons entaillant le plateau agricole. Par ailleurs, ils font la transition entre les parcelles agricoles et le cours d’eau.

À l’image de la vallée du Yar, une urbanisation traditionnelle est implantée le long de la vallée.

Principalement constitué de fermes et d’anciens moulins, le bâti s’intègre bien dans le paysage.

### Intérêt écologique et paysager

Les boisements participent à la régulation et à l’épuration des eaux de ruissellement qui rejoignent le cours d’eau du Roscoat. Ils possèdent un rôle de filtre entre les parcelles cultivées et le cours d’eau.

Ils participent également plus largement à la trame verte et bleue de la commune et à sa connexion avec les communes voisines. Ces boisements, bien que non intégrés à un inventaire ou à un périmètre réglementaire de protection, participent au maintien d’un patrimoine faunistique et floristique important. La vallée est en effet fréquentée par de nombreux mammifères dont le chevreuil et la loutre (espèce protégée). Ont également été recensées de nombreuses espèces végétales peu communes ou rares dans le département, telles que la jonquille sauvage, le daphné lauréole, la consoude tubéreuse, l’ail des ours, la campanule gantelée, la mercuriale pérenne, l’ancolie et la clématite. Les abords du vallon sont certainement favorables aux reptiles, notamment à proximité des friches et des secteurs au maillage bocager serré. À noter également la probable présence de coléoptères saproxylophages et d’amphibiens (Crapaud épineux et

Salamandre tachetée selon l’Inventaire National du Patrimoine Naturel).

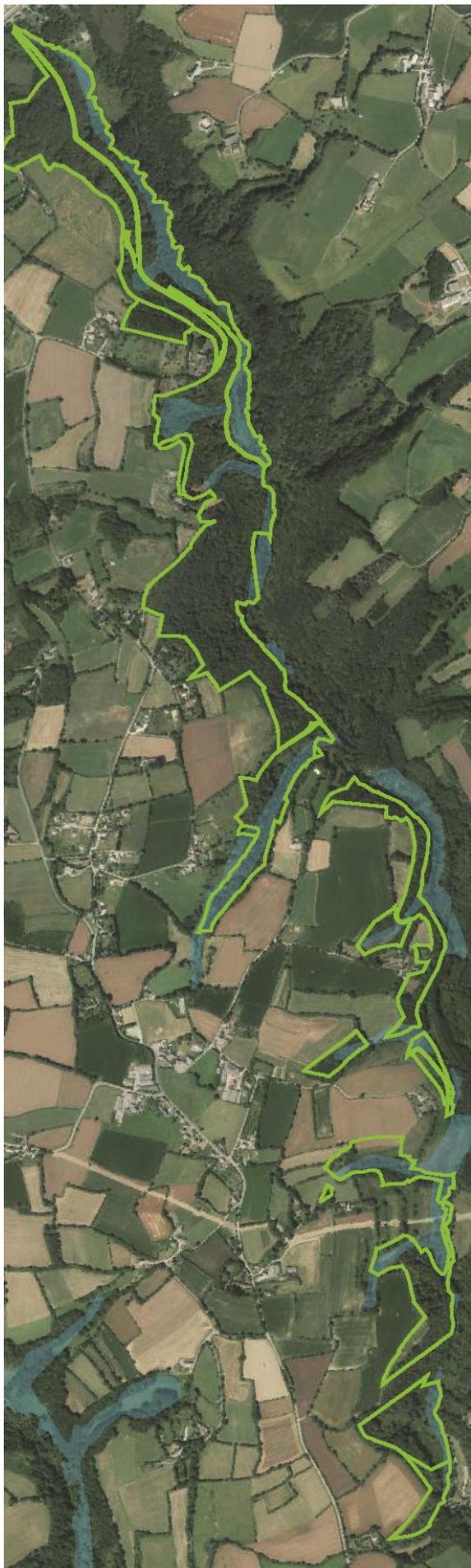
Les boisements participent également à la protection du réservoir de biodiversité qu’est le ruisseau du Roscoat. C’est une rivière à salmonidés. Le peuplement piscicole du Roscoat est composé de truites fario et de ses espèces d’accompagnement (chabots, loches). On y retrouve également des anguilles.

À l’instar de la vallée du Yar, ces boisements, aussi bien par leur superficie que par leur unité, participent largement à l’identité rurale de la commune.

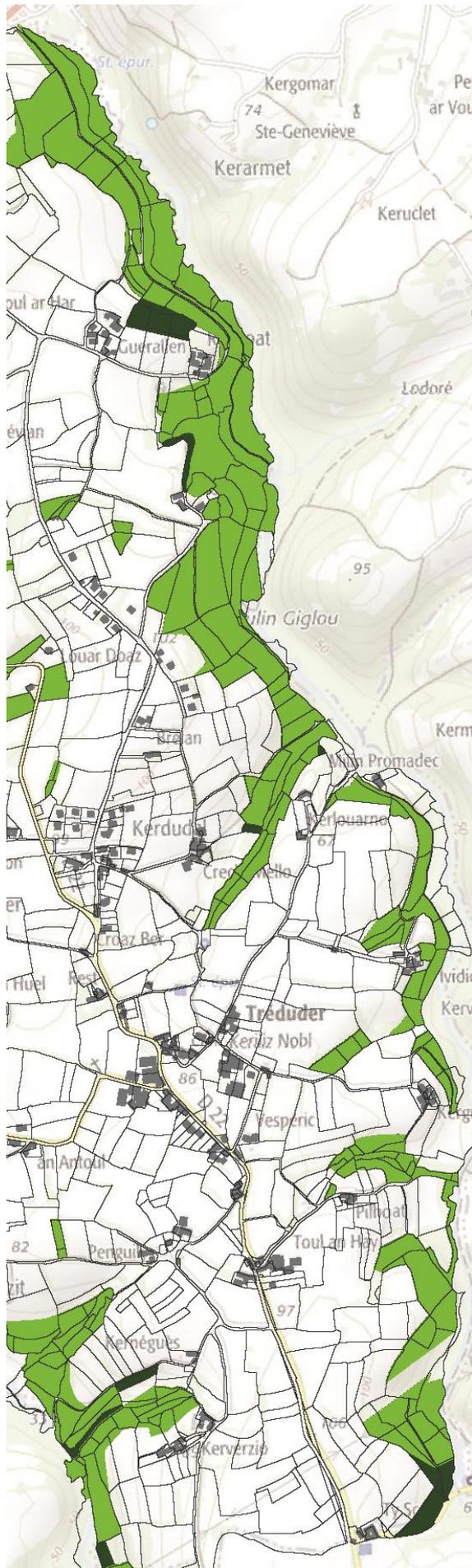
### Proposition de classement

Maintien des boisements déjà classés au POS et ajustement sur quelques parcelles boisées (*voir cartes page suivante*).

Les espaces boisés classés au projet de PLU (en bleu : les zones humides)



Zoom sur les évolutions proposées par rapport au POS



- EBC du POS
- EBC ajouté au PLU

### 3. LES BOISEMENTS DU COTEAU MARITIME

#### Caractéristique

Le coteau situé entre les vallées du Yar et du Roscoat constitue la seule façade maritime de la commune.

Cet espace est constitué d'une crête surplombant la lieue de Grève. En pente régulière, il culmine à 91 mètres. Le sommet de la crête est très largement couvert par des boisements. Ces derniers créent une liaison entre les deux vallons humides. Le coteau maritime présente des secteurs constitués de taillis et d'autres de futaies de feuillus.

Le versant littoral du coteau est couvert par la lande et les friches. Quelques habitations se sont construites à flanc de coteau.

Le belvédère situé sur le coteau maritime offre de belles vues panoramiques sur le Beg ar Forn de Trédrez, le Beg Douar et le grand rocher de Plestin-les-Grèves.

#### Intérêt écologique et paysager

Les boisements participent à la trame verte et bleue de la commune. Ils offrent un espace de circulation aux nombreuses espèces présentes dans la vallée du Yar et dans la vallée du Roscoat. Ils forment, en complément des haies bocagères, l'un des chaînons des corridors écologiques identifiés sur la commune.

Ces boisements, tout comme ceux des vallées du Yar et du Roscoat, participent à l'identité rurale de la commune.

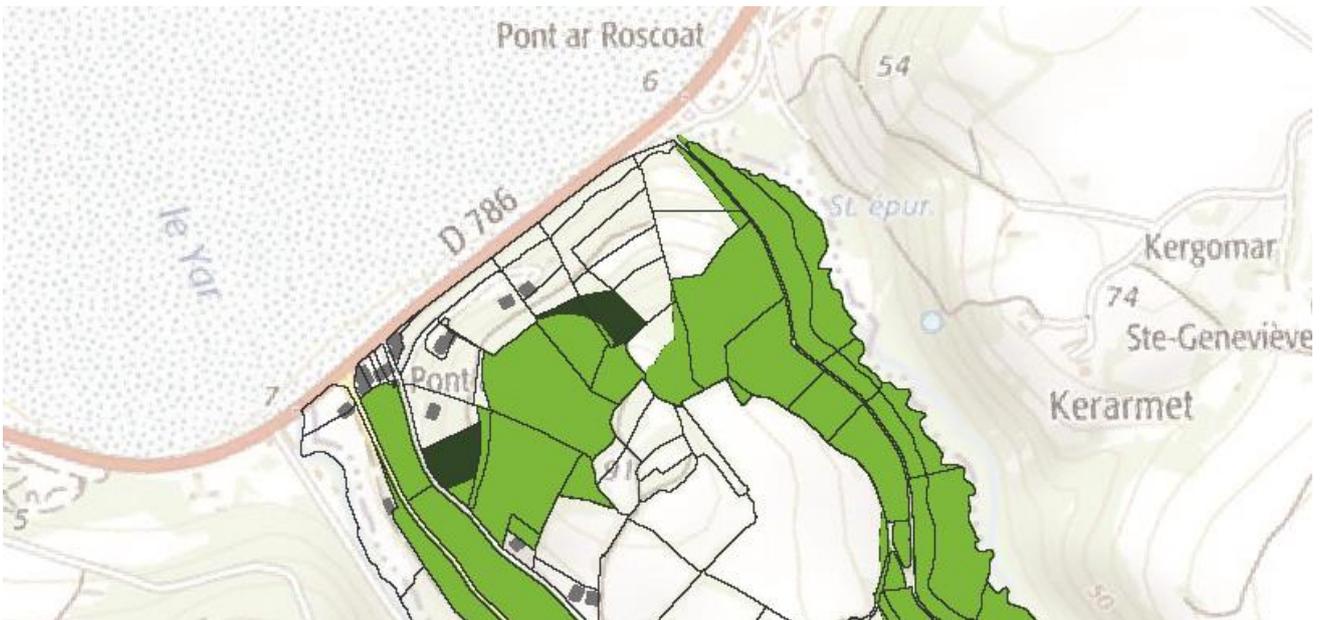
#### Proposition de classement

Maintien des boisements déjà classés au POS et ajustement sur quelques parcelles boisées (*voir cartes page suivante*).

▼ **Les espaces boisés classés au projet de  
PLU(en bleu : les zones humides)**



▼ **Zoom sur les évolutions proposées par  
rapport au POS**



- EBC du POS
- EBC ajouté au PLU

#### **4. LES BOSQUETS DU PLATEAU AGRICOLE**

l'approbation du POS (*voir cartes page suivante*).

##### **Caractéristique**

Quelques bosquets parsèment le plateau agricole. Il s'agit soit de petits bouquets, soit de boisements linéaires renforçant le réseau des haies bocagères. Ces secteurs boisés présentent une mosaïque d'essences, principalement de feuillus (hêtre, chêne, frêne, merisier).

Les bosquets, en complément des haies bocagères, créent un maillage protecteur pour le bâti et atténuent l'impact des constructions sur le paysage.

Bien que peu présents, ils participent au caractère rural du territoire.

##### **Intérêt écologique et paysager**

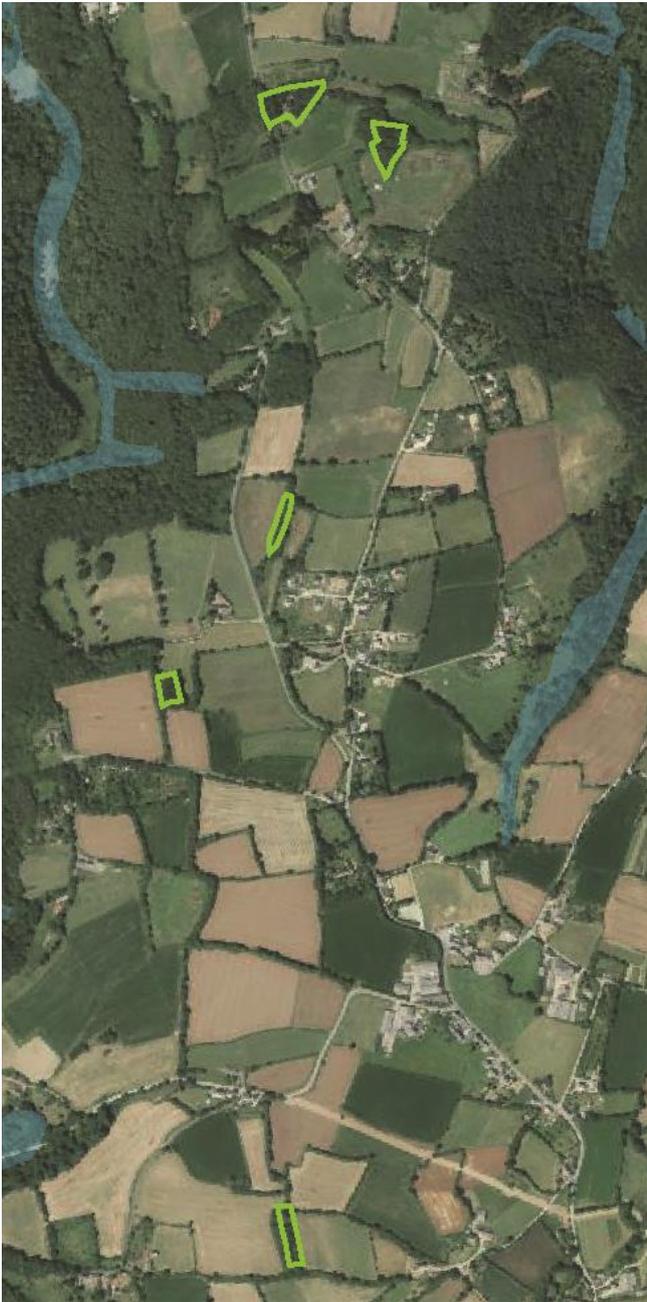
Les boisements, situés le long ou à proximité immédiate du réseau de haies bocagères renforcent les corridors écologiques situés entre la vallée du Yar et la vallée du Roscoat.

Comme précisé ci-dessus, certains des bosquets jouent également un rôle de structuration du paysage.

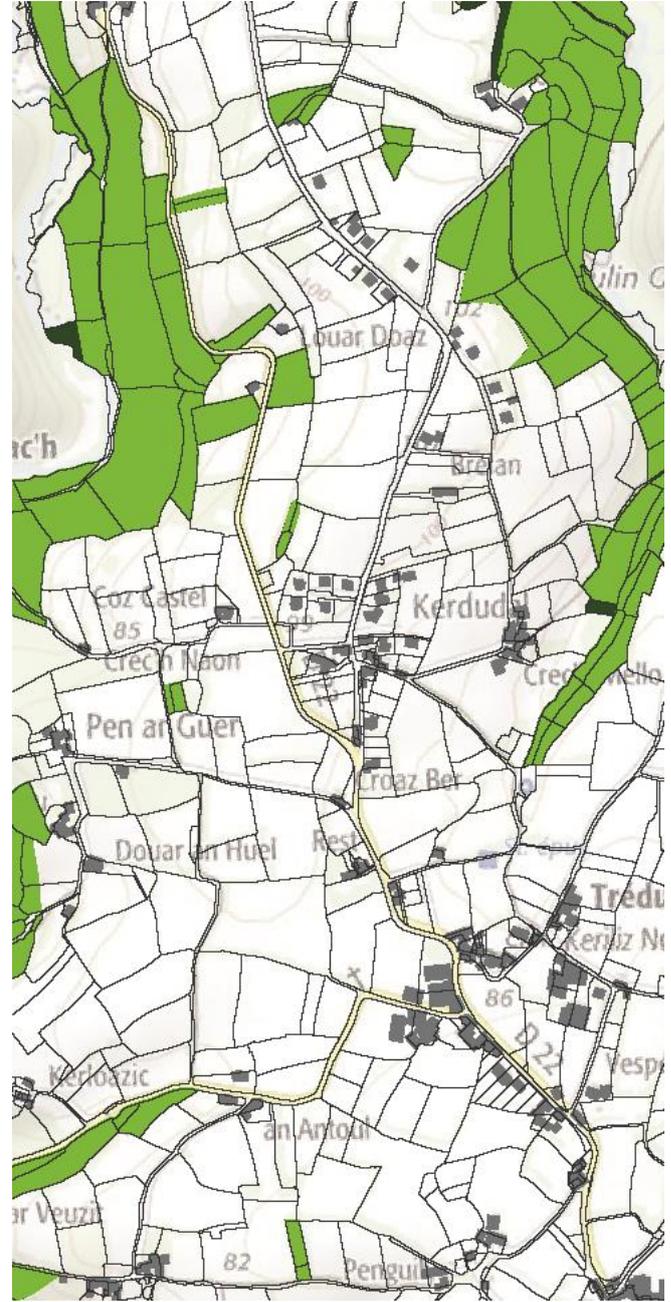
##### **Proposition de classement**

Maintien des boisements déjà classés au POS. Il est précisé qu'aucune évolution des bosquets n'a été identifiée depuis

Les espaces boisés classés au projet de PLU (en bleu : les zones humides)



Zoom sur les évolutions proposées par rapport au POS



- EBC du POS
- EBC ajouté au PLU

## CARTES DE SYNTHÈSE

- EBC du POS
- EBC ajouté au PLU



